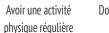
Pour se sentir bien dans son travail de peintre en bâtiment









Dormir suffisamment



Avoir des repas réguliers et équilibrés



Respecter les dispositions de sécurité



Éviter les boissons alcoolisées



Éviter les substances psychoactives

Numéros utiles :

Tabac Info Service: 39 89 ou sur www.tabac-info-service.fr Alcool Info Service: 0 980 980 930 ou sur www.alcool-info-service.fr Droque Info Service: 0 800 23 13 13 ou sur www.drogues-info-service.fr

Gardons le contact

Pour tout conseil concernant votre santé au travail, vous pouvez vous adresser à votre médecin du travail ou à l'infirmière en santé au travail sur l'un de nos sites de l'Ouest Hérault.



Siège social

79, avenue Georges Clémenceau BP 40080 34502 Béziers Cedex Tél. 04 67 09 27 70 Fax 04 67 09 27 79

Béziers Ouest

1, rue des Anciennes Carrières 3CA - ZAE Cantegals 34440 Colombiers Tél.: 04 67 35 83 40

Béziers Est

19. avenue Jean Foucault ZI - BP 40080 34502 Béziers Cedex Tél.: 04 67 09 29 46

www.aist-beziers.org

Centre Médical Vitalis 2, rue Dr. Schweitzer Route de Rochelongue 34300 Agde Tél.: 04 67 01 69 50

Bédarieux

PRAE Cavaillé Coll 14. rue Aristide Cavaillé Coll 34600 Bédarieux Tél.: 04 48 44 01 50

Pézenas

Immeuble Espace Laser Boulevard Paul Vidal de Lablache 34120 Pézenas



Association Interprofessionnelle Santé Travail Béziers Cœur d'Hérault

Les risques liés au métier de

Peintre en bâtiment





Le métier de peintre en bâtiment en un coup d'œil

Quels sont les risques du métier?

Comment se protéger de ces risques ?



Utilisation de produits neurotoxiques (peintures, vernis, colles, crépi, plâtre, résines et solvants).

Être en contact avec des poussières dangereuses émanant du ponçage/rebouchage (bois, amiante, plomb, silice,...).



Intoxications cutanées : rougeurs, démangeaisons, brûlures, eczéma...
Intoxications respiratoires : toux

Intoxications respiratoires : toux, essoufflement, vertiges, malaises, risque de développement de maladies pulmonaires et de cancers...

Autres réactions : irritations oculaires,...



Utilisation du matériel de protection (gants, lunettes, masque), se laver régulièrement les mains et se moucher.

Lire les étiquettes, éviter d'inhaler les produits, refermer les pots et les laisser dans les emballages d'origine.

Se changer, se doucher en fin de travail.



Utilisation d'outils coupants (cutters,...), vibrants (ponceuses, pistolets, sableuses...) et électriques.



Se blesser soi et blesser les autres (de l'égratignure à la fracture), avoir des fourmillement dans les mains et des crampes, s'électriser.



Alterner les tâches, utiliser les outils adéquats, ranger le matériel et signaler les appareils défectueux.

Brancher/débrancher les appareils avec les mains sèches.



Pénibilité du métier : manipulation de charges lourdes, gestes répétitifs, travail dans toutes les positions, déplacements sur le chantier (au sol et en hauteur).



Avoir des douleurs articulaires, mal au dos, glisser, tomber, se blesser.



Plier les genoux pour soulever du poids en se plaçant face à l'objet à porter. Se déplacer sans courir, porter des chaussures confortables et travailler sur



Travail dans le bruit.



Apparition d'acouphènes, fatigue, surdité prématurée. Ne pas entendre les consignes de sécurité.



Utilisation du matériel de protection (casque antibruit, bouchons d'oreilles).

un échafaudage (pas une échelle).



Travail en extérieur (froid, chaleur,...).



Avoir des engelures, des rhumes, des coups de soleil, des insolations,...



Porter des vêtements adaptés (chauds en hiver et couvrant en été), s'hydrater régulièrement et utiliser de la crème solaire.



Travail régulier avec d'autres ouvriers dans l'entreprise.



Être gêné par le travail des autres ou en être dépendant.



Rangement régulier du matériel et respect des consignes données.